

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du lundi 26 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 26 juillet à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Cédric BOUL, Maire.

Convocation : 16 juillet 2021

Date d'affichage : 16 juillet 2021

Présents : C. BOUL - F. NORAS - O. BARREAU - J-F. PIQUET - F. BELLAT - Ivan MALLARD  
- C. PROUX - B. LUCAS - V. HOULBERT - M. LAMACHERE

Absents : Kathy ROMET

Secrétaire de séance : Myriam LAMACHERE

---

### CREDIT DE TRESORERIE

**ARTICLE 1** : Monsieur le Maire de Maigné est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de 100 000 €, dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 10000 €.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de 1 an non renouvelable.

**ARTICLE 2** : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil (valeur de l'index neutralisée à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de 0,60 %. Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

**ARTICLE-3** : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

**ARTICLE-4**: Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune de Maigné à la signature du contrat ainsi qu'à sa mise en place.

### DECORATIONS DE NOEL

Suite à un rendez-vous avec DECOLUM, un devis a été établi avec 2 propositions, achat ou location.

Le conseil municipal a opté pour la location et accepte le contrat de location qui s'élève à 3 139.31 € H.T soit 3 767.17 € TTC pour l'année 2021. Le montant sera identique pour les années 2022 et 2023.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ce contrat. Une nacelle sera louée pendant 3 jours pour l'installation des décorations.

### LAME DE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une lame de déneigement est mise à disposition par la Communauté de Communes. Elle sera utilisée par les exploitants agricoles désignés dans la convention.

L'indemnisation de ces exploitants sera prise en charge par la commune et s'élèvera à 40 € H.T de l'heure.

Les agriculteurs seront Valentin HOULBERT, Benoît LUCAS et Jean-François PIQUET pour la commune de Maigné.

### Travaux Rue de l'Égalité

Le conseil municipal valide l'avenant n° 1 d'un montant de 2 722,50 € H.T soit 3 267,00 € TTC. Cet avenant concerne des travaux sur le raccordement du réseau EP existant, la mise en place de géogrille en pied de façade et l'aménagement des entrées de parcelles Chemin du Guesseau.

### Convention Molosses Land

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conclure une convention avec Molosses Land à Longnes, pour la récupération des chiens errants et la mise en fourrière. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 300,00 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### Questions diverses

Un point est fait sur les activités de la Communauté de Communes LBN.

La séance est levée à 22h00

C. BOUL

J.F PIQUET

B. LUCAS

C. PROUX

F. NORAS

I. MALLARD

F. BELLAT

O. BARREAU

V. HOULBERT

M. LAMACHERE